

Fédération Catholique

C'est sous ce titre que M. l'abbé Perrier présente aux lecteurs de la "Revue Canadienne" dans son numéro d'août, la Fédération des Sociétés Catholiques Canadiennes et Acadiennes françaises du Canada et des Etats-Unis, qui a été fondée au mois de juin dernier par les délégués d'un grand nombre de sociétés catholiques réunies en congrès sous les auspices de la société St-Jean-Baptiste de Montréal. Nous nous étions proposés d'entretenir nos confrères du résultat de ce congrès, avant ce jour, mais les circonstances ne nous l'ont pas permis. Nos lecteurs n'y auront rien perdu, car nous reproduisons ici même les principales parties de l'article attendu de l'abbé Perrier, qui a été l'un des distingués initiateurs de ce congrès.

Il explique d'abord comment on en est venu à donner une aussi vaste étendue à la fédération. "Des représentants des principales sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis sont venus délibérer sur le projet de constitution qui leur était soumis. Après certaines modifications, ce projet est devenu la Constitution que l'on envoie actuellement à tous les intéressés. Nous espérons que nos compatriotes déjà groupés dans les associations diverses, comprendront que l'heure est venue de réunir en un seul faisceau les forces vives de notre race, de les organiser pour le défense de nos droits et de notre religion. Dans la pensée première des initiateurs du mouvement, on voulait d'abord fédérer les sociétés catholiques et canadiennes-françaises du Canada; tout en effectuant ce groupement, on aurait prié les sociétés acadiennes de se fédérer chez elles; on aurait adressé la même prière aux sociétés canadiennes-françaises des Etats-Unis. Alors seulement les trois grandes branches de la Fédération se seraient donné mutuellement la main, pour travailler en commun dans les circonstances où réellement leurs intérêts se trouveraient les mêmes. Une autre idée a triomphé: elle présentera peut-être plus de difficultés dans la pratique, mais nous espérons voir surmonter ces obstacles dans l'organisation des conseils régionaux que, du reste, nous avions prévus dans le plan primitif.

"Mon intention n'est pas de faire l'histoire du Congrès national. Il n'était pourtant pas banal le spectacle que nous avions sous les yeux! Deux cents délégués d'une soixantaine de sociétés, venus de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, délibéraient sur les moyens à prendre pour créer un organisme capable de penser et d'agir pour la race française en Amérique! M. Amédée Denault dans son excellent "Pionnier", en date du 1er juillet a très bien décrit la physionomie de cette assemblée, unique encore dans les annales de l'histoire de notre race. Je n'y reviendrai pas.

"D'ailleurs, il y a autre chose à dire. A l'heure actuelle, nous avons voté une Constitution: mais il faut faire de la propagande pour que nos sociétés entrent dans la Fédération".

Il expose ensuite le but de la Fédération en ces termes:

"D'après le texte même de la Constitution: "La Fédération catholique des sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis a pour but d'unir dans une action

commune les efforts de ces sociétés pour défendre leurs intérêts religieux, sociaux et économiques, de la race acadienne et canadienne-française du Canada et des Etats-Unis."

"La pensée maîtresse des promoteurs de la Fédération est de faire coopérer nos sociétés aux oeuvres qui doivent solliciter l'attention d'un catholique sincère et d'un bon citoyen. C'est comme l'organisation d'un apostolat laïque, sous l'action féconde du rayon lumineux qui part du Vatican pour éclairer le monde. L'idée de notre Fédération se trouve, en effet, dans la célèbre encyclique où Léon XIII traçait naguère les devoirs des citoyens catholiques. Quand on en fait l'analyse, on s'aperçoit bien vite que tout converge à éveiller les énergies endormies des nôtres. Or, c'est "au grand vieillard vêtu de blanc" que nous devons la première pensée du mouvement en faveur de cet apostolat laïque. C'est sa voix qui a retenti la première pour appeler les catholiques à coopérer partout à façonner la pensée sociale, à diriger la vie publique, intellectuelle et morale. Voici comment il a, pour ainsi dire, cristallisé sa pensée sur l'action laïque: "L'action catholique, quelle qu'elle soit, travaillera avec plus d'efficacité, si toutes les associations diverses, tout en gardant leur autonomie individuelle, se mettent en branle sous une force supérieure et directrice". C'est ce que nous avons voulu; et, suivant le conseil de Léon XIII, nous avons également respecté les droits de tous en inscrivant dans notre Constitution l'article suivant: "Chaque société fédérée conserve ses statuts particuliers et son autonomie parfaite." Les sociétés n'ont donc rien à craindre pour leurs oeuvres propres. Notre Fédération, comme la Nouvelle Association Populaire Catholique de Suisse, veut réaliser "le type d'un mélange parfait d'indépendance individuelle et de cohésion collective." Encore faut-il s'unir! L'union entre des forces vitales ne se fait point par des procédés diplomatiques, moins encore par des silences ou par des demandes d'application partielle. Ces forces composent entre elles une sorte d'unité vivante. C'est ce qu'expliquait un jour le cardinal Gibbons. Comme Léon XIII, il insistait sur la nécessité de l'apostolat laïque, et commentant pour l'admirable "Fédération Américaine des Sociétés Catholiques" l'axiome bien connu—du moins en théorie—"Chacun pour tous et tous pour chacun", il disait: "Une goutte d'eau ne compte guère, mais la goutte d'eau ajoutée à la goutte d'eau forme le Mississippi dont les flots pressés roulent vers la mer."

"La génération actuelle a des ambitions: celle, entre autres, de montrer que les Acadiens et les Canadiens français sont capables d'un effort sérieux vers l'avenir. S'unissant franchement sur le terrain de l'apostolat laïque et des oeuvres nationales et sociales, ils prouveront que leur langue et leur religion ne sont pas un obstacle au progrès général, et qu'ils savent contribuer pour leur part à la grandeur intellectuelle et morale de la patrie commune."

* * *

Prévoyant que quelques politiciens soupçonneux pourraient reprocher à la Fédération de tendre à devenir une organisation politique, soulevant, des "préjugés de race et de religion", il

a dit: C'est la formule sacrée qui couvre bien de lâchetés et bien des compromis. Les fondateurs ont prévu l'objection. "Les questions de politique de parti sont énergiquement exclues des travaux de la Fédération. Dans l'étude et la discussion des questions de politique générale et nationale on usera sans doute de la plus grande liberté pour soutenir ou combattre les idées divergentes, mais en se tenant toujours au point de vue général et national, quelle que soit d'ailleurs la position prise par les politiciens" (Art. 19).

"Mgr McFaul, évêque de Trenton, vous bien, l'an dernier, à Boston, répondre à ce objection que l'on fait également contre la Fédération Américaine des Sociétés Catholiques. Il n'y a, disait-il en substance, que le politicien égoïste et vulgaire qui cherche à représenter la nation sous ce jour défavorable, et à retarder ainsi son progrès. L'homme d'Etat, comme Grant, vous dira: "Réunissez vos gens, faites leur adresser des pétitions et vous obtiendrez ce que vous désirez". Souvent, en effet, nos représentants dans les Législatures ou aux Parlements ne peuvent pas nous rendre justice parce que nous ne les encourageons pas assez et qu'ils ne se sentent pas soutenus par une saine opinion publique. S'ils pouvaient dire aux fanatiques "Messieurs, voici des pétitions signées par millions de nôtres", ils seraient plus à même pour ne pas laisser fouler aux pieds les réclamations des catholiques.

Il ne faut pas oublier, il y a deux sortes de politique. Il y a la politique de parti: dans ce cas, notre Fédération ne s'engagera pas, elle nous l'espérons, dans ses rangs des libéraux, conservateurs, des nationalistes, etc., Il y a plus—et plus haut—une politique générale traitée des grands intérêts d'une nation et de sa race: celle-là, les bons citoyens d'un pays peuvent pas s'en désintéresser. Mgr McFaul, nous nous plaisons à citer, illustre ainsi sa doctrine.

"Il y a quelques années, on introduisit un bill à la Législature de New Jersey. La réaction en était ambiguë, et, dans la suite, on aurait pu imposer la taxe aux écoles catholiques. Je priai quelques catholiques influents de changer la phraséologie de la mesure. La réaction se fut ainsi formulée: "Nous n'avons pas l'intention de taxer vos écoles; ce bill a été introduit par un savant avocat de Newark, et il sera sous sa forme actuelle." Immédiatement, je convoquai le bureau exécutif de la Fédération constituée dans cet Etat. On nomma un comité d'Irlandais et d'Allemands, les uns démocrates les autres républicains. Tous se rendirent près du chef qui commandait la majorité à la Chambre et ils lui dirent: "Nous représentons les sociétés catholiques fédérées de l'Etat; sommes opposés à la phraséologie de ce bill; nous en demandons le changement; autrement nous retournerons à nos sociétés auxquelles nous ferons rapport". Quelle fut la réponse? "Messieurs, pour l'amour du Ciel, n'éveillez pas le nid d'abeilles. Quels changements désirerions nous serons très heureux de vous les accorder."

Voilà la politique de la Fédération. Il s'agit de grandement temps que nous fassions usage de notre titre de citoyens pour faire valoir nos droits.

M. l'abbé Perrier fait ensuite un appel à l'union:

(Fin au prochain numéro).